

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1317

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 4

À la dernière phrase de l'alinéa 23, substituer aux mots :

« son accord »

les mots :

« l'accord du bénéficiaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.